Recommandation du jury / Jeudi 06 février 2020

**Présentation au jury international**

**4 plages labellisables : La Garonne, Bonnettes, Monaco, Oursinières**

Le jury apprécie le retour positif de l'auditeur-conseil durant la saison estivale 2019.

Le jury vous demande une nouvelle fois de détailler vos 5 activités d'éducation à l'environnement en précisant la date, le lieu, le public visé et l'aspect pédagogique pour chacunes d'entre elles. Le jury vous rappelle que ces actions doivent être participatives, à destination des usagers de la plage et réalisées sur la plage durant la saison (2 minimum). Il vous demande donc de proposer des nouvelles activités répondant aux exigences du label.

Le jury a particulièrement apprécié votre investissement en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Enfin, il vous invite à suivre les recommandations de l'auditeur concernant l'affichage des horaires de surveillance et l'ajout des consignes de tri sur les couvercles des poubelles d'ordures ménagères. Veuillez à vous assurer du bon fonctionnement du processus de tri, de collecte et de recyclage des déchets issus de votre site.